
Demande de financement

Instructions

Période d'allocation 2020-2022

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Partie I : Premiers pas	3
Partie II : Remplir le formulaire de demande de financement	6
Section 1 : Demande de financement et hiérarchisation	7
Section 2 : Modalités d'application et de mise en œuvre	16
Section 3 : Cofinancement, pérennité et transition.....	19
Partie III : Documents supplémentaires joints à la demande de financement	23
Tableau(x) de lacunes programmatiques.....	23
Tableau(x) du paysage de financement.....	23
Cadre de résultats et budget	24
Demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée	24
Cartographie des modalités de mise en œuvre	25
Tableau(x) des données essentielles	26
Approbation de la demande de financement par l'ICN.....	26
Déclaration de conformité de l'ICN	26
Document-type de gestion des produits de santé	28
Liste des abréviations et des annexes.....	28

Introduction

Les présentes instructions visent à aider les candidats à remplir le formulaire de demande de financement adaptée aux portefeuilles ciblés. Ce type de demande peut être présenté uniquement par les pays classés comme 'investissements ciblés' (en anglais, « Focused »), conformément au cadre de différenciation du Fonds mondial¹.

Cette demande de financement doit s'appuyer sur les données disponibles les plus récentes ; elle doit être alignée sur les besoins prioritaires des pays et orientée par les plans stratégiques nationaux (PSN), les examens des programmes, les évaluations et autres documents nationaux pertinents, comme indiqué dans les présentes *Instructions* et le formulaire de demande de financement.

La demande de financement déposée sera examinée par le Comité technique d'examen des propositions (TRP)² qui évaluera leur centrage stratégique et leur bien-fondé technique. Une fois les subventions définitives approuvées par le Conseil d'administration, le Fonds mondial peut publier ou partager des informations qui ont été transmises dans le cadre des demandes de financement.

Pour toute question, merci d'écrire à l'adresse suivante : accesstofunding@theglobalfund.org

¹ Voir la classification des portefeuilles dans le [manuel des politiques opérationnelles](#).

² Technical Review Panel : Le Comité technique d'examen des propositions est le groupe indépendant d'experts qui examine toutes les demandes de financement.

Partie I : Premiers pas

Remplir la demande

Les documents devant obligatoirement être joints à la demande de financement sont énumérés à l'**annexe 1** du formulaire de demande de financement. Le TRP du Fonds mondial n'examinera que les dossiers de candidature complets³.

Utiliser les documents nationaux existants

La demande de financement encourage les candidats à s'appuyer sur les documents nationaux existants, par exemple les plans stratégiques nationaux (PSN), afin d'éviter la duplication des informations. Les candidats sont donc priés de faire des renvois vers les documents nationaux pertinents pour éviter les redondances dans le descriptif fourni. Des orientations détaillées figurent dans la **Partie II** des présentes instructions.

Les documents nationaux doivent être clairement référencés et inclus dans le dossier de candidature. Ils peuvent être envoyés sous forme de liens ou de pièces jointes à des courriers électroniques, ou au moyen de mécanismes de partage de fichiers (Google Drive, Dropbox ou autres). Si les documents sont publiquement disponibles en ligne, il est recommandé aux candidats de fournir les liens hypertextes correspondants, afin de limiter le nombre de documents joints à la demande de financement. **Les candidats ne doivent joindre aucun document non cité dans la demande de financement et ne doivent faire référence qu'aux documents qui fournissent une base pour les domaines prioritaires de financement.**

Recommandations relatives à la mise en page

Les présentes instructions recommandent un nombre de pages précis pour chaque section. Une page correspond à environ 500 mots, en police Arial standard taille 11, avec un interligne simple. Les candidats sont encouragés à respecter le nombre de pages recommandé. Ils sont également invités à utiliser des représentations visuelles, comme des graphiques ou des tableaux, pour illustrer les informations ou tendances importantes.

Calendrier des périodes de soumission et de mise en œuvre

La période d'allocation correspond à la période pendant laquelle les pays admissibles peuvent solliciter un financement et en bénéficier. La somme allouée pour les composantes admissibles est accessible une fois par période d'allocation pour chaque composante⁴. Pour la prochaine période d'allocation (2020-2022), les subventions devront être approuvées par le Conseil d'administration avant fin 2022. La période pendant laquelle une somme affectée à une composante admissible peut être utilisée est appelée période d'utilisation des allocations. Les périodes de mise en œuvre des subventions doivent généralement être alignées sur la période d'utilisation des allocations.

Les subventions devraient :

- commencer directement après la fin des subventions actuelles ;
- durer trois ans en règle générale ; et
- prendre fin au moins un an après la période d'allocation afin de laisser une période tampon de 12 mois permettant de solliciter et d'obtenir un nouveau financement sans risquer d'interrompre les programmes. Par exemple, pour la prochaine période d'allocation, les subventions qui commencent en janvier 2021 devraient durer jusqu'en décembre 2023.

³ Pour les candidats classés dans la catégorie des contextes d'intervention difficiles, la [note de politique opérationnelle relative aux contextes d'intervention difficiles](#) permet des assouplissements concernant la soumission de la demande de financement et la levée éventuelle de l'obligation de soumettre certains des documents requis.

⁴ Sous réserve d'exceptions limitées.

Déposer la candidature

Le Fonds mondial communiquera le montant de la somme allouée par pays et la démarche à suivre dans la lettre d'allocation envoyée en décembre 2019. Les candidats recevront ensuite le formulaire de demande approprié et les pièces jointes par l'équipe de pays du Fonds mondial.

Le dossier complet de candidature doit être envoyé par courrier électronique au gestionnaire de portefeuille du Fonds du pays concerné, avec copie au Département de l'accès au financement (accessstofunding@theglobalfund.org).

Demandes de financement conjointes

Le Fonds mondial invite les candidats admissibles pour au moins deux composantes à déposer une demande de financement conjointe. Cette demande permet aux candidats de présenter i) la façon dont l'allocation est investie globalement pour lutter contre plus d'une maladie et résoudre les problèmes pertinents rencontrés par le système de santé et ii) la façon dont la demande optimise les synergies entre les programmes. La demande de financement conjointe peut inclure deux composantes ou plus. Elle peut combiner les trois maladies et les investissements en faveur de systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS), combiner la tuberculose et les SRPS, combiner le VIH et la tuberculose, etc. Les pays présentant une charge élevée de co-infection tuberculose/VIH doivent déposer une demande de financement conjointe pour la tuberculose et le VIH^{5, 6}, comme indiqué dans la lettre d'allocation.

Pour les portefeuilles ciblés, les demandes de financement conjointes prévoyant un seul bénéficiaire principal sont particulièrement pertinentes, au vu de l'ampleur des sommes allouées. Le Fonds mondial peut demander aux candidats de déposer une demande de financement conjointe, incluant deux composantes ou plus, comme précisé dans la lettre d'allocation. Cette procédure permettra de garantir l'intégration des programmes et de renforcer l'impact des investissements dans les portefeuilles ciblés, en plus d'améliorer la coordination de la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

Toutes les parties prenantes concernées doivent participer à l'élaboration de la demande de financement conjointe à toutes les étapes du processus (y compris à l'étape de dialogue national), au lieu de ne combiner les efforts individuels de lutte contre les maladies qu'à l'étape de soumission de la demande. La programmation conjointe doit viser à mieux cibler les ressources et à harmoniser les efforts déployés pour accroître l'efficacité, l'efficience, la qualité et la pérennité des programmes. Il convient d'adopter une démarche transversale pour lever les contraintes qui entravent la bonne mise en œuvre des programmes conjoints.

Les candidats sont fortement encouragés à regrouper la totalité des investissements transversaux sollicités en faveur des SRPS dans une seule demande au lieu de les répartir dans plusieurs demandes de financement. Par exemple, si une demande de financement pour le VIH est présentée, le candidat peut y inclure sa demande globale d'investissements transversaux en faveur des SRPS qui bénéficieraient à l'ensemble des composantes de maladie admissibles (y compris la tuberculose et le paludisme). Le candidat peut également déposer une demande de financement portant uniquement sur les SRPS.

REMARQUE : si un candidat est admissible pour au moins deux composantes de maladie, et si une composante reçoit un **financement de transition** mais pas l'autre, le candidat est encouragé à faire sa demande conjointe au moyen du formulaire de demande de financement **adaptée à la transition**.

⁵ L'objectif d'une programmation conjointe tuberculose/VIH est d'optimiser l'impact des investissements du Fonds mondial et des autres donateurs afin d'améliorer les résultats en matière de santé. Ces programmes nécessiteront des financements pour couvrir des domaines transversaux, tels que l'élimination des obstacles liés au genre et aux droits de l'Homme entravant l'accès aux services de lutte contre la tuberculose et le VIH, la mise en place de systèmes de santé par l'utilisation plus efficace des informations sanitaires, la coordination du personnel et des produits de santé dans le cadre de l'élargissement ciblé des services intégrés de prise en charge de la tuberculose et du VIH, et ainsi de suite.

⁶ Les pays présentant une charge élevée de co-infection tuberculose/VIH sont les suivants : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Cameroun, l'Esuatini, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée-Bissau, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Mozambique, le Myanmar, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la République-Unie de Tanzanie (y compris Zanzibar), le Tchad, la Thaïlande, la Zambie et le Zimbabwe.

Traduction des documents

Le Fonds mondial accepte les demandes rédigées en anglais, en français ou en espagnol. La langue de travail du Secrétariat et du TRP est l'anglais.

Le Fonds mondial ne traduira que le texte descriptif de la demande de financement et les documents essentiels du dossier soumis en français ou en espagnol. Des pièces supplémentaires peuvent être jointes dans la langue d'origine des documents, mais la traduction par le Fonds mondial sera limitée à des sections spécifiques, dans des limites raisonnables.

Étant donné que le Secrétariat ne peut pas assurer la traduction de tous les documents supplémentaires, les candidats sont encouragés à traduire et à transmettre en anglais les pièces jointes les plus importantes, dans la mesure du possible. Pour toute question relative aux traductions, merci de contacter votre gestionnaire de portefeuille.

Assouplissements pour les pays classés dans la catégorie des contextes d'intervention difficiles

De nombreux pays sont confrontés à des situations d'urgence et à des difficultés systémiques qui mettent à mal leur système de santé⁷. Ces pays sont fortement encouragés à décrire dans la section Résumé du contexte du pays (section 1) les difficultés et les fragilités qui doivent être prises en compte lors de la conception et de la mise en œuvre du ou des programme(s). Des assouplissements tels que la levée de certaines obligations dans le processus de demande de financement peuvent être accordés aux portefeuilles confrontés à ces difficultés. Les candidats peuvent s'appuyer sur les caractéristiques des contextes d'intervention difficiles qui suivent :

Urgence grave ou prolongée	Instabilité chronique
<ul style="list-style-type: none">• Crises humanitaires en cours en raison d'un conflit armé, de la menace d'une maladie émergente, d'une épidémie ou d'une catastrophe naturelle• Accès difficile en raison de l'insécurité• Contexte sécuritaire instable avec un grand nombre de personnes déplacées ou de réfugiés ou d'autres personnes en situation préoccupante• Système de santé en grande partie détruit ou submergé par une crise• Accès très difficile à certaines zones et populations en raison d'une crise• Contextes en évolution rapide, d'où des difficultés considérables en matière d'exactitude, de rapidité et de disponibilité des données• Plans stratégiques de lutte contre les maladies non disponibles ou pas mis à jour en temps utile en raison du contexte et de l'épidémiologie changeante• Instance de coordination nationale (ICN) non fonctionnelle ou pas en mesure de coordonner la riposte du pays à la maladie pendant la crise• Entités nationales pouvant manquer de légitimité et de capacité en matière de mise en œuvre (par exemple, manque de mécanismes de responsabilité et de systèmes permettant d'effectuer un contrôle fiduciaire adéquat)	<ul style="list-style-type: none">• Relèvement prolongé et difficile à la suite d'une crise humanitaire due à un conflit armé, à la menace d'une maladie émergente, à une épidémie ou à une catastrophe naturelle• Contexte sécuritaire instable en proie à des conflits politiques périodiques, à des changements de gouvernance ou à un faible leadership mis à mal par des conflits localisés• Entités nationales ayant fait preuve de faibles capacités en matière de mise en œuvre de programmes par le passé, ainsi que d'une mauvaise performance et d'une faible couverture de services• Crise économique prolongée, faible volonté politique et niveaux élevés de corruption• Système de santé défaillant ou en cours de réhabilitation• Comptes nationaux de la santé insuffisamment développés ; collecte et analyse de données insuffisantes ou pas entièrement établies• Plans stratégiques de lutte contre les maladies de qualité insuffisante• Coordination assurée par une instance provisoire de coordination des parties prenantes ; ou ICN récemment remise en fonction, ou difficultés de longue date en matière de direction, d'inclusivité et de transparence dans la prise de décisions

⁷ Ces difficultés sont exposées plus en détail dans la [note de politique opérationnelle relative aux contextes d'intervention difficiles](#).

Partie II : Remplir le formulaire de demande de financement

Un large éventail de groupes touchés par des maladies et luttant contre ces dernières doivent participer au dialogue national en cours afin de s'assurer que les investissements en faveur de la lutte contre les trois maladies produisent les résultats attendus. Ce dialogue est fondamental pour élaborer avec succès une demande de financement adressée au Fonds mondial.

Les priorités décrites dans la demande de financement doivent être fondées sur les stratégies nationales existantes (telles que documentées dans les PSN par exemple) et replacées dans leur contexte à l'aide de données à jour qui reflètent avec précision la situation dans le pays.

Pour remplir leur demande de financement, les candidats peuvent s'appuyer sur les ressources du Fonds mondial qui suivent :

- Lettre d'allocation (communiquée en décembre 2019)
- [Stratégie 2017-2022 du Fonds mondial : « Investir pour mettre fin aux épidémies »](#)
- [Guide du candidat du Fonds mondial](#)
- [Notes d'information du Fonds mondial sur : le VIH ; la tuberculose ; le paludisme ; et la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé au moyen d'investissements du Fonds mondial](#)
- [Guide sur le cadre modulaire du Fonds mondial](#)
- [Notes d'information techniques du Fonds mondial](#)
- [Note d'orientation sur la Politique du Fonds mondial en matière de pérennité, de transition et de cofinancement des programmes](#)
- [Directives relatives à l'établissement des budgets des subventions](#)

Résumé

Ces données sont utilisées à des fins informatives :

Section	Informations demandées
Pays	Pays émetteur de la demande de financement (ou liste de pays en cas de demande multipays).
Composante(s)	Composante de la demande de financement (ou composantes, en cas de demande de financement conjointe).
Date de début prévu de la ou des subvention(s)	Date de début prévu du versement de la ou des subvention(s).
Date de fin prévue de la ou des subvention(s)	Date de fin prévue du versement de la ou des subvention(s).
Réциpiendaire(s) principal(ux)	Les entités désignées par le candidat pour mettre le(s) programme(s) en œuvre.
Devise	Devise applicable conformément à la lettre d'allocation ; préciser euro ou dollar US.
Montant de la demande de financement dans les limites de l'allocation	Montant sollicité dans les limites de l'allocation. Le montant saisi doit être cohérent entre tous les documents du dossier de candidature et être conforme à la répartition entre les composantes du programme soumise par l'ICN et confirmée par le Fonds mondial.
Montant de la demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée	La demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée est présentée dans la Partie III : DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES JOINTS À LA DEMANDE DE FINANCEMENT . Le montant saisi doit être cohérent entre tous les documents du dossier de candidature.
Montant de la demande de fonds de contrepartie	Les fonds de contrepartie sont présentés dans la section 1.2 des instructions. Le montant saisi doit être cohérent entre tous les documents du dossier de candidature.

Section 1 : Demande de financement et hiérarchisation

La demande de financement doit être alignée sur les besoins prioritaires du pays et orientée par les documents suivants : le plan stratégique national (PSN) et/ou le plan de santé national, le plan de travail de transition (si disponible), l'évaluation du degré de préparation à la transition/des plans de pérennité (si disponible), les examens et les évaluations des programmes, et les évaluations des investissements du Fonds mondial. La demande doit également s'appuyer sur des données nationales et des orientations techniques qui justifient solidement les priorités établies. Elle doit décrire la façon dont la mise en œuvre du programme correspondant contribuera à l'obtention de résultats à long terme en matière de lutte contre les maladies.

Les candidats sont encouragés se référer au(x) tableau(x) des données essentielles pour décrire le contexte du pays ou le contexte épidémiologique. Le Secrétariat du Fonds mondial a prérempli ce(s) tableau(x) à l'aide d'ensembles de données publiquement disponibles et d'informations transmises au Fonds mondial pendant la période de mise en œuvre actuelle. Les candidats sont invités à passer en revue les données relatives aux composantes de maladie et aux SRPS, et à les actualiser ou à les corriger si des données plus récentes ou différentes sont utilisées pour l'analyse. Par exemple, les candidats peuvent fournir des données à jour supplémentaires, des données ventilées, des données opérationnelles pertinentes sur des interventions stratégiques, ou des données stratifiées accompagnées de cartes si disponibles. Le TRP invite les candidats à transmettre des ensembles de données supplémentaires qui ne seraient pas inclus dans le(s) tableau(x) des données essentielles. Ces données peuvent porter sur les éléments suivants :

- **SRPS** : si disponible, le paysage de financement du pays recensant les différentes composantes des systèmes de santé ainsi que l'assistance technique fournie par différents partenaires de développement, afin de mieux comprendre l'implication et les investissements globaux des systèmes de santé du pays.
- **VIH** : les attitudes discriminatoires envers les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) ; le non-recours aux soins de santé en raison de la stigmatisation et de la discrimination dans le cas : des professionnels du sexe, des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, des consommateurs de drogues injectables et des personnes transgenres ; la prévalence récente de la violence au sein du couple ; la satisfaction de la demande de planification familiale au moyen de méthodes modernes ; les connaissances relatives à la prévention du VIH chez les jeunes (15-24 ans) ; la ventilation par âge et par sexe, et par âge/sexe (en particulier pour les PVVIH, les nouvelles infections à VIH, les décès liés au sida) ; le pourcentage de cas de tuberculose (cas nouveaux et rechutes) chez les patients séropositifs ; la ventilation du taux de réussite du traitement par sexe.
- **Tuberculose** : le pourcentage de cas nouveaux et de rechutes chez les patients séropositifs ; les taux de réussite du traitement (nouveaux cas, patients séropositifs atteints de tuberculose, tuberculose multirésistante) ventilés par sexe.
- **Paludisme** : les populations à risque et les cas/décès entre 2010 et 2017 ; les cas notifiés par espèces entre 2010 et 2017 ; les cas notifiés par méthode de confirmation entre 2010 et 2017 ; la distribution et la couverture des produits entre 2015 et 2017 ; le financement entre 2015 et 2017 ; les dates d'adoption de politiques ; la politique relative aux médicaments de 2017 ; le taux annuel d'examens sanguins ; le pourcentage de femmes recevant des soins prénatals ; la proportion de cas investigués et classés ; la proportion de foyers investigués et classés.

1.1 . Contexte général et priorités de financement

Il est recommandé que la section 1.1 fasse **environ 10 pages (ou plus en cas de demande conjointe)**.

a) Contexte du pays

Le candidat doit présenter une vue d'ensemble du système de santé et de l'état de la maladie, qui peut inclure les tendances en matière de prévalence et d'incidence, et les principaux facteurs. Ce résumé global présente les éléments cruciaux du contexte du pays qui ont servi à élaborer la présente demande de financement (comme demandé à la question 1b).

Les éléments suivants doivent être traités dans la réponse :

- le contexte épidémiologique et d'autres informations pertinentes relatives à la maladie ;
- des informations sur le système de santé spécialisé dans la maladie et le système de santé en général, ainsi que sur les liens qui existent entre eux ;
- les populations-clés et/ou vulnérables concernées ;
- les inégalités et les obstacles liés aux droits humains, au genre et à l'âge qui entravent l'accès aux services ;
- les inégalités et les obstacles socioéconomiques, géographiques et autres qui entravent l'accès aux services de santé ;
- l'engagement et les ripostes communautaires ;
- le rôle du secteur privé.

Le candidat peut faire référence à des sources d'informations pertinentes sur le contexte du pays – il conviendra d'indiquer les sections et les pages des documents utiles. Si une feuille de route a été élaborée dans le pays en vue de mettre en place la couverture sanitaire universelle, il convient d'en préciser les liens et le degré d'alignement avec la présente demande de financement.

Dans les contextes d'intervention difficiles, les candidats doivent détailler les difficultés à l'origine de la situation d'urgence grave/prolongée ou des instabilités chroniques, et la façon dont elles influent sur les investissements proposés au sein de la présente demande de financement⁸.

Le tableau énumérant les principaux domaines ci-dessous contient une liste non exhaustive des types de références susceptibles de contenir des informations transversales ou propres aux maladies utiles pour expliquer le contexte du pays. Si une source d'informations est citée dans la demande de financement, cette source et les numéros de page correspondants doivent être inclus dans la liste des abréviations et des annexes. En cas de demande de financement conjointe, préciser les maladies concernées par chaque document énuméré.

REMARQUE : le Fonds mondial demande aux candidats de ne joindre que les documents directement cités dans la demande de financement. Toutefois, les plans stratégiques nationaux relatifs au secteur de la santé et propres aux différentes maladies doivent toujours être joints, même lorsqu'ils ne sont pas cités.

⁸ Se reporter à l'annexe 1 de la [note de politique opérationnelle relative aux contextes d'intervention difficiles](#) pour une description intégrale des éléments caractérisant une urgence grave/prolongée ou une instabilité chronique.

Domaines transversaux	
Axes principaux	Exemples de documents de référence
Stratégies relatives au système de santé	<ul style="list-style-type: none"> - stratégie et/ou examens du secteur de la santé - plan de gestion des informations sanitaires - plans de renforcement des chaînes d'approvisionnement - plan relatif au système d'information de gestion de la logistique - mobilisation du secteur privé - stratégie relative aux ressources humaines pour la santé
Aperçu du système de santé	<ul style="list-style-type: none"> - stratégie nationale relative au secteur de la santé ou autres plans sanitaires - évaluations ou examens récents - enquêtes démographiques et de santé - enquêtes par grappes à indicateurs multiples - comptes nationaux de la santé - évaluations des dépenses publiques et de la responsabilité financière
Droits de l'Homme et sexospécificité (aspects transversaux)	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation de l'environnement juridique - évaluations de l'équité en matière de santé en fonction du genre, de l'âge, du statut socioéconomique et du lieu de résidence (zone urbaine/rurale) - évaluations des inégalités et obstacles liés aux droits de l'Homme et au genre qui entravent l'accès aux soins de santé - examens des droits de l'Homme - hiérarchisation et évaluations des populations-clés - évaluations de la stigmatisation - évaluations intégrées en matière de communautés, de droits et de genre
Contexte sanitaire dans les situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> - tout document ou rapport rédigé par des organisations humanitaires qui présente la stratégie et les interventions humanitaires influant sur le système de santé

Domaines propres aux maladies	
Axes principaux	Exemples de documents de référence
Profil épidémiologique (notamment l'épidémiologie chez les populations-clés et/ou vulnérables)	<ul style="list-style-type: none"> - PSN - profils de pays de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) - études récentes sur la prévalence de la maladie - enquête sur les indicateurs du paludisme - enquêtes démographiques et de santé - enquêtes biocomportementales intégrées ; études de séro-surveillance, estimations de la taille des populations-clés, cartographie des points sensibles - études de la résistance aux insecticides, études sur l'efficacité des traitements
Stratégie de lutte contre la maladie (y compris les stratégies ciblant les populations-clés et vulnérables)	<ul style="list-style-type: none"> - PSN - examen du programme - évaluation conjointe des stratégies nationales - stratégies en faveur des populations-clés et vulnérables (stratégies de prophylaxie préexposition, stratégies de prévention ciblant les populations-clés, stratégies ciblant les adolescentes et les jeunes femmes) - protocoles et directives programmatiques, notamment à destination des populations-clés (protocoles de traitement de substitution aux opioïdes, protocoles d'observance)
Plan opérationnel incluant le budget et le cadre de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - plans de travail ou plans opérationnels annuels/périodiques - plan national de suivi et d'évaluation, calcul des coûts
Examens et/ou évaluations des programmes	<ul style="list-style-type: none"> - évaluations de l'impact, modélisation, spectre, modèle épidémiologique du sida (AEM), modèle Optima, TIME, examens de la stratégie le cas échéant
Droits humains et sexospécificité (aspects liés aux maladies)	<ul style="list-style-type: none"> - évaluations de l'environnement juridique - évaluations de référence des droits de l'Homme - évaluations des questions de genre - enquêtes sur l'indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH - évaluation de la stigmatisation des personnes atteintes de tuberculose - enquêtes sur la violence fondée sur le genre - évaluations de l'outil Malaria Matchbox

b) Démarche d'établissement des priorités

Il est demandé aux candidats de présenter le processus employé par l'ICN pour hiérarchiser les investissements du Fonds mondial. Par exemple, la démarche suivie pour établir les priorités doit être liée au contexte du pays et se fonder sur les composantes prioritaires du PSN ou du plan de travail de transition (le cas échéant), ou être orientée par d'autres éléments de considération, comme les évaluations ou les analyses les plus récentes, les exigences de centrage des candidatures du Fonds mondial⁹, le rapport coût/efficacité et/ou des considérations opérationnelles.

c) Priorités de financement

Les domaines prioritaires à financer doivent être déterminés en fonction des informations disponibles tirées des plans de santé nationaux, des examens des programmes, des évaluations des investissements du Fonds mondial, des plans de travail de transition/des plans de pérennité ou des évaluations du degré de préparation à la transition, si disponibles. Ces domaines doivent refléter les lacunes et les difficultés liées aux programmes et à la prestation de services destinés aux populations prioritaires, et les difficultés particulières liées aux systèmes de santé. Pour remplir cette section, le candidat doit se reporter aux [notes d'information du Fonds mondial sur : le VIH ; la tuberculose ; le paludisme ; et la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé](#).

Les candidats doivent déterminer un nombre limité de modules prioritaires qui seront financés par le Fonds mondial, en tenant compte :

- du contexte épidémiologique et des enseignements tirés de la période de mise en œuvre actuelle ;
- du système de santé et de l'état de la maladie (y compris les obstacles et les inégalités entre les différents statuts socioéconomiques, genres, âges et groupes sociaux, en mettant l'accent sur les populations-clés et/ou vulnérables) ;
- des principaux obstacles et inégalités comportementaux/structurels de l'épidémie (en particulier ceux liés au genre et à l'âge).

REMARQUE : le tableau de cette section permet aux candidats de préciser, pour chaque composante de maladie ou programmation intégrée/transversale comme la co-infection tuberculose/VIH ou les SRPS, les modules/interventions prioritaires à financer, la justification de la hiérarchisation, les populations prioritaires et les obstacles ou les inégalités à lever, ainsi que le résultat escompté. Les candidats sont priés de remplir **un tableau par composante ou par programmation transversale/intégrée**.

Pour les portefeuilles ciblés, le Fonds mondial recommande fortement de viser **un nombre limité de modules** afin de s'assurer que le financement n'est pas dispersé à l'excès.

⁹ [Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement](#)

Composante	Indiquer la composante pertinente (par exemple, VIH, tuberculose, paludisme, SRPS).
Module/Interventions	À aligner sur les modules énumérés dans le cadre de résultats de la demande de financement. Énumérer les interventions pertinentes correspondant au(x) module(s) sélectionné(s). Les interventions doivent également être conformes au cadre de résultats.
Populations prioritaires	Énumérer la ou les population(s) prioritaire(s) ciblée(s) par cette composante et les modules/interventions sélectionné(e)s. Inclure toute population-clé et/ou vulnérable pertinente ^{10, 11} , ainsi que les populations générales concernées par la composante de maladie ou les SRPS. Pour remplir cette section, le candidat doit se reporter aux notes d'information techniques pertinentes du Fonds mondial .
Obstacles et inégalités	Énumérer les inégalités et les obstacles pertinents qui entravent l'accès aux services de santé en lien avec cette composante. Doivent être inclus l'ensemble des inégalités et des obstacles relatifs aux droits humains, au genre ou à l'âge qui entravent l'accès aux programmes et aux services, comme le harcèlement, la stigmatisation ou la discrimination. Les inégalités et obstacles liés à la zone géographique (urbaine/rurale) ou au statut socioéconomique doivent également être mentionnés ¹² . Décrire la façon dont ces inégalités et obstacles seront éliminés ou atténués. Pour remplir cette section, le candidat doit se reporter aux notes d'information techniques pertinentes du Fonds mondial .
Justification	Description de l'analyse/des raisons qui ont conduit à donner la priorité aux modules/interventions sélectionné(e)s. Les candidats sont encouragés à faire référence à des documents clés pertinents.
Résultats attendus	Description de l'effet de l'intervention sur les populations et/ou les systèmes de santé.

d) Paiement en fonction des résultats

Le Fonds mondial soutient des modèles différenciés de gestion des subventions afin d'optimiser les résultats des programmes, d'encourager les innovations et d'améliorer la pérennité des ripostes du pays. L'approche de paiement en fonction des résultats pourrait transformer de manière considérable les dynamiques de mise en œuvre des programmes. Cette modalité doit être envisagée lorsque l'évolution attendue des dynamiques fondée sur le contexte particulier du pays ou le contexte épidémiologique entraînera une **augmentation de l'efficacité** du programme et, à terme, **optimisera l'impact** de l'investissement sur les résultats nationaux en matière de santé ou sur les domaines de résultats d'un programme de santé particulier. La portée et l'architecture concrète du programme seront ensuite conçues en lien avec l'impact et les résultats en matière de santé plutôt qu'avec les ressources ; cela permettra d'améliorer le leadership du pays dans la riposte aux maladies, ouvrant la voie à des interventions et à des transitions pérennes, réussies et harmonieuses. Cette approche donne la priorité à l'engagement stratégique à l'appui des priorités du programme national. Le modèle de paiement en fonction des résultats doit faire l'objet de discussions et d'un accord avec l'équipe de pays au moment de l'élaboration de la demande de financement.

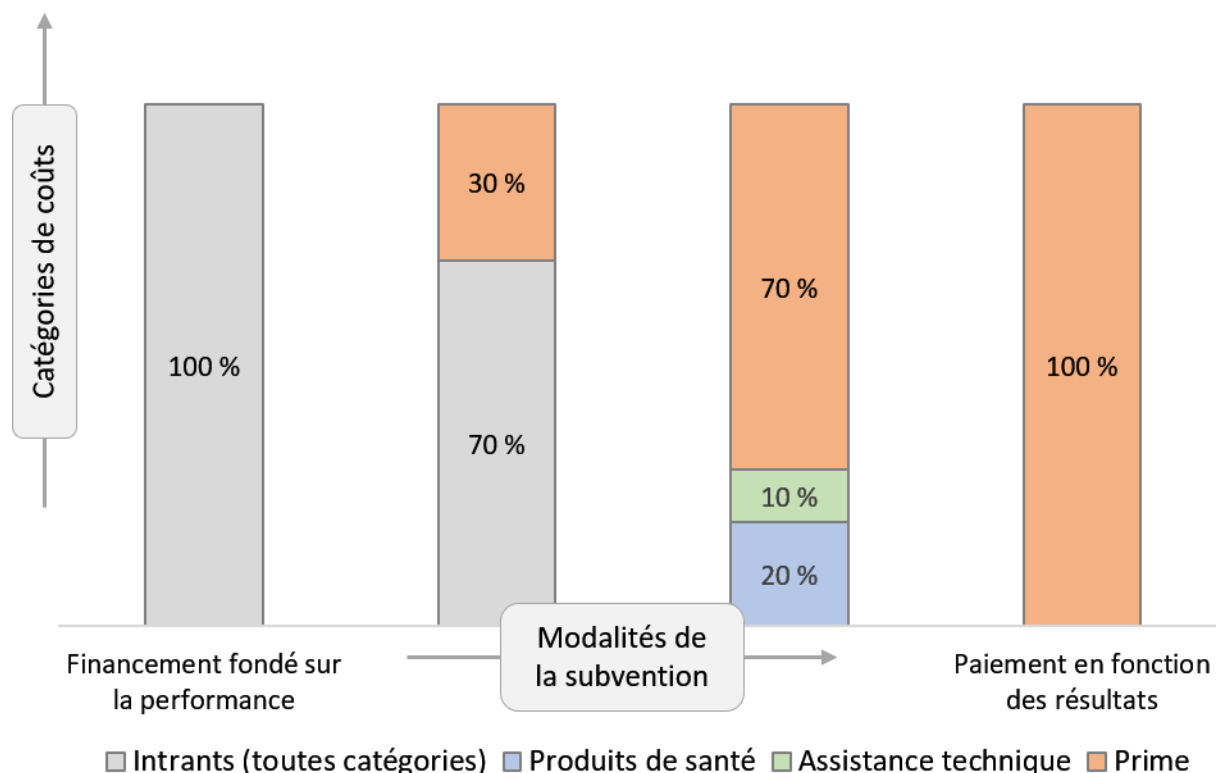
¹⁰ **Populations-clés dans le cadre de la riposte au VIH** : les personnes homosexuelles et bisexuelles, et les hommes d'autres orientations sexuelles ayant des rapports sexuels avec des hommes ; les personnes transgenres ; les professionnels du sexe ; les consommateurs de drogues injectables ; les personnes en détention ou se trouvant dans d'autres lieux fermés. **Populations-clés dans le cadre de la riposte à la tuberculose** : les personnes en détention ou se trouvant dans d'autres lieux fermés ; les personnes vivant avec le VIH ; les migrants ; les réfugiés ; les populations autochtones. **Populations vulnérables dans le cadre de la riposte au paludisme** : les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées et les populations autochtones vivant dans les régions où le paludisme est endémique sont des groupes souvent plus exposés au risque de transmission. Leur accès aux soins et aux services est généralement limité, et ils sont souvent marginalisés.

¹¹ Le Fonds mondial inclut d'autres groupes dans la catégorie des populations vulnérables, à savoir les groupes dont la vulnérabilité est accrue dans un contexte particulier, par exemple les adolescentes et les jeunes femmes, les mineurs et les personnes handicapées.

¹² **Exemples d'obstacles** : absence de confidentialité, difficultés d'accès à la justice ; violence fondée sur le genre ; inégalités entre les sexes ; normes sexistes néfastes ; lois et politiques punitives ; âge de consentement aux soins de santé ; obligations d'autorisation par des tiers ; obstacles socioéconomiques liés aux maladies (dépenses à la charge du patient, etc.). Le Fonds mondial identifiant d'autres obstacles, la présente liste n'est pas exhaustive.

Cette approche peut s'appliquer à l'investissement global ou à certaines interventions en particulier. Différentes options permettent de l'intégrer et de l'appliquer dans le cadre du modèle de la subvention. Par exemple, le montant global disponible pour le programme peut être établi en fonction d'un budget traditionnel fondé sur les ressources, avec l'inclusion d'une approche de paiement en fonction des résultats dans le cadre du budget global. Cette option peut être envisagée dans les cas où l'approche de paiement en fonction des résultats s'applique à une zone géographique, à des axes programmatiques ou à des interventions spécifiques. Dans ce cas, seule une partie du financement est octroyée sous réserve d'avoir atteint des cibles prédéfinies, et le reste des fonds est versé selon l'approche traditionnelle du financement fondé sur la performance.

Le financement peut être structuré le long d'un « continuum ». Voici quelques exemples illustratifs :



■ Intrants (toutes catégories) ■ Produits de santé ■ Assistance technique ■ Prime

Exemples

illustratifs de possibles structures de financement prévoyant un paiement en fonction des résultats

La somme/prime qui sera versée une fois les résultats convenus atteints doit être définie lors de la conception de la subvention et fixée en consultation avec l'équipe de pays pendant le processus d'élaboration de la subvention. Ce processus de définition implique de structurer l'enveloppe de financement, le montant et la fréquence des versements, et les déclencheurs des versements.

Au vu de la nature de la modalité de paiement en fonction des résultats et de la priorité accordée aux résultats, les garanties s'appuient sur des résultats programmatiques vérifiés de manière indépendante. Les montants de la subvention sont liés aux objectifs de résultats et à la vérification indépendante améliorée des données, et sont axés sur les résultats et non sur la gestion des ressources et du budget.

Les candidats ayant opté pour cette approche sont priés de remplir le tableau comme suit :

- **Indicateur de résultat ou jalon** : énumérer les indicateurs proposés qui seront directement liés à la définition des paiements. Dans la mesure du possible, les indicateurs doivent être sélectionnés parmi les indicateurs de base du [cadre modulaire du Fonds mondial](#).
- **Cible** : définir la cible proposée, par an et en précisant la valeur de référence. Ces valeurs doivent correspondre à celles figurant dans le cadre de résultats.

- **Justification du choix de l'indicateur/du jalon** : expliquer pourquoi les mesures proposées ont été sélectionnées comme critères de financement par le Fonds mondial. Pour ce faire, détailler la façon dont les résultats ciblés seront conformes aux exigences de centrage des candidatures, optimiseront l'impact de la lutte contre les maladies, répondront aux besoins des populations-clés et vulnérables, contribueront à réduire les inégalités et obstacles liés aux droits de l'Homme, et renforceront la pérennité des investissements.
- **Montant total sollicité auprès du Fonds mondial** : préciser le montant total sollicité auprès du Fonds mondial (dans la devise de l'allocation) pour atteindre les indicateurs de résultats ou les jalons ciblés. Ce montant doit être identique à celui figurant dans le document-type du budget.

Les candidats sont également priés d'exposer brièvement la façon dont ils garantiront l'exactitude et la fiabilité des résultats communiqués.

e) Possibilités d'intégration

Il est demandé aux candidats de décrire dans quelle mesure les investissements proposés dans les systèmes communautaires et de santé ont tenu compte des besoins des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, des programmes de santé connexes et du système de santé en général afin d'améliorer les résultats de la lutte contre les maladies, de renforcer la pérennité des programmes et de produire des gains d'efficacité. Les candidats doivent également prendre en compte tout module propre à une maladie qui contribue au renforcement du système communautaire et de santé, ainsi que des modules transversaux relatifs aux SRPS énumérés ci-dessous :

- systèmes de gestion des produits de santé ;
- systèmes d'information sanitaire et suivi et évaluation ;
- ressources humaines pour la santé, dont agents de santé communautaires ;
- prestation intégrée de services et amélioration de la qualité ;
- systèmes de gestion financière ;
- gouvernance et planification du secteur de la santé ;
- renforcement des systèmes communautaires ;
- systèmes de laboratoire.

Il ne faut négliger aucune possibilité d'intégration progressive entre les composantes de maladie pertinentes et aussi au sein de l'ensemble du système de santé (y compris la santé de la mère et de l'enfant) lorsqu'elle conduit à l'obtention de l'un ou plusieurs des résultats suivants :

- Amélioration des résultats de la lutte contre les maladies** : par exemple, si renforcer le système national de laboratoires (au lieu d'investir dans un laboratoire spécialisé dans une maladie particulière) pourrait améliorer la capacité de diagnostic dans tout le pays, permettant de mettre davantage de personnes sous traitement et, à terme, d'atteindre de meilleurs résultats en matière de lutte contre toutes les maladies (et dans d'autres domaines).
- Amélioration de la pérennité du programme** : par exemple, si investir dans le système d'information sanitaire national (au lieu d'investir dans un système d'information parallèle axé sur une maladie ou une subvention particulière) pourrait renforcer le système national au-delà de la durée et de l'appui de la subvention du Fonds mondial.
- Obtention de gains d'efficacité** : par exemple, si déployer des agents de santé communautaires spécialisés dans les trois maladies (et plus), au lieu de déployer trois groupes d'agents dans les mêmes communautés, produirait des gains d'efficacité qui pourraient être réinvestis, par exemple dans l'élargissement de la couverture des services fondamentaux de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

Dans certains cas, l'intégration ne constituera pas la meilleure solution, et il sera plus judicieux de continuer à investir dans des systèmes dédiés à une maladie spécifique. Dans ces cas de figure, les candidats sont invités à expliquer pourquoi ce type d'investissement serait préférable.

À noter que la réponse doit compléter les réponses aux questions de la demande de financement relatives au rapport coût/efficacité et à la pérennité. Des orientations supplémentaires sont disponibles dans la [note d'information sur les systèmes résistants et pérennes pour la santé](#).

f) Exigences de centrage des candidatures

Lorsqu'ils élaborent la demande de financement, les candidats doivent clairement démontrer en quoi les interventions choisies répondent aux exigences de centrage des candidatures décrites dans la [Politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#).

Toutes les demandes de financement adressées au Fonds mondial, quels que soient la charge de morbidité et le niveau de revenu du candidat, doivent inclure des interventions fondées sur des données probantes, en lien avec la situation épidémiologique de leur pays, qui optimiseront l'impact des actions menées contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, et contribueront à la mise en place de SRPS. Ces exigences seront prises en compte à l'étape de la soumission de la candidature dans le cadre du processus d'examen. Elles sont différenciées comme suit :

- **Pays à faible revenu** : aucune restriction sur la portée programmatique du financement pour les demandes relatives au VIH, à la tuberculose ou au paludisme déposées par des pays à faible revenu ; les candidats sont fortement encouragés à inclure des interventions en faveur des SRPS. Les candidatures doivent prévoir, selon les cas, des interventions visant à répondre aux besoins des populations-clés et vulnérables et à s'attaquer aux obstacles, aux inégalités et aux vulnérabilités liés au genre et aux droits de l'Homme qui entravent l'accès aux services.
- **Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure** : plus de 50 % du financement sollicité doivent être consacrés à des interventions dédiées à des maladies spécifiques ciblant des populations-clés et/ou vulnérables ou à des interventions à très fort impact au sein d'un contexte épidémiologique défini. S'agissant des SRPS, la demande de financement doit essentiellement porter sur l'amélioration de l'ensemble des résultats du programme ciblant les populations-clés et vulnérables pour au moins deux des maladies. Elle doit avoir pour but de soutenir le déploiement à grande échelle, l'efficacité et l'alignement des interventions. Les candidatures doivent prévoir, selon les cas, des interventions visant à s'attaquer aux obstacles, aux inégalités et aux vulnérabilités liés au genre et aux droits de l'Homme qui entravent l'accès aux services.
- **Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure** : les candidatures admissibles des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure doivent centrer l'intégralité de leur demande de financement sur des activités qui permettent la poursuite ou l'intensification d'interventions fondées sur des données probantes à destination des populations-clés et vulnérables. Les candidatures doivent prévoir, selon les cas, des interventions visant à s'attaquer aux obstacles et aux vulnérabilités liés au genre et aux droits de l'Homme qui entravent l'accès aux services. Les candidatures peuvent également inclure de nouvelles technologies reflétant les meilleures pratiques mondiales et jouant un rôle essentiel pour pérenniser les acquis et progresser vers le contrôle ou l'élimination. Elles peuvent en outre mentionner les interventions qui favorisent la préparation à la transition : celles-ci doivent tenir compte des besoins essentiels des SRPS en matière de pérennité, selon les cas, et de l'amélioration de l'équité de la couverture et de l'utilisation des services.

g) Rapport coût/efficacité (en anglais « value for money »)

Le TRP évalue le rapport coût/efficacité dans le cadre des critères d'examen de "l'efficacité et de l'efficience de la mise en œuvre des programmes" lorsqu'il examine une demande de financement. Les candidats doivent tenir compte du rapport coût/efficacité lors de l'élaboration de la demande de financement, en s'assurant que le programme maximisera et maintiendra un impact équitable sur la santé. Dans la réponse à cette question, les candidats doivent fournir une brève description de l'approche globale du rapport coût/efficacité, y compris les défis à relever (le cas échéant). Les candidats doivent ensuite présenter plus de détails sur les trois dimensions suivantes du rapport coût/efficacité : économie, efficience et équité. Les candidats peuvent décrire les principaux efforts d'amélioration du rapport coût/efficacité, en cours et futurs, et expliquer en quoi cette demande de financement présente un meilleur rapport coût/efficacité par rapport

aux activités de la subvention actuelle, si possible appuyé par des exemples. Cette question met l'accent sur l'économie, l'efficacité et l'équité parce que les deux autres dimensions du rapport coût/efficacité (efficacité et pérennité) sont intégrées à d'autres aspects de la demande de financement. De plus amples renseignements sont fournis dans la fiche technique sur le rapport coût/efficacité.

Économie : les candidats peuvent expliquer comment leurs demandes de financement permettent d'obtenir les coûts les plus bas pour des intrants de qualité nécessaires à la prestation des services. Ils peuvent démontrer les efforts déployés pour minimiser les coûts des intrants en faisant la preuve que : (i) les produits de santé de qualité garantie sont budgétisés au coût le plus bas possible ; (ii) une analyse de la faisabilité et de pérennité des nouvelles technologies a été effectuée pour justifier l'investissement ; et (iii) les ressources humaines sont déployées et correctement rémunérées conformément aux procédures nationales en matière de ressources humaines et aux échelles de salaires, afin d'assurer la pérennité financière du programme. Cela peut être illustré par la réduction des coûts des produits de santé, l'investissement, solidement justifié, dans de nouvelles technologies ou de nouveaux médicaments, et un coût plus pérenne des ressources humaines.

Efficacité : les candidats peuvent expliquer comment leur demande de financement maximise les extrants, les résultats et l'impact sur la santé pour un niveau donné de ressources. L'efficacité de chaque demande de financement doit être examinée dans le contexte des stratégies sanitaires globales, et spécifiques à la maladie, d'un pays, en tenant compte des investissements nationaux et des autres investissements des bailleurs de fonds, en plus de l'appui du Fonds mondial. Les candidats sont encouragés à tenir compte de deux types de gains d'efficacité au niveau des programmes et des systèmes de lutte contre la maladie dans leurs demandes de financement :

- *Efficacité allocative* : au niveau du programme de lutte contre la maladie, il s'agit de répartir de manière optimale les ressources entre les interventions, les zones géographiques et les groupes de population d'une manière qui maximise l'impact. Au niveau du système, cela implique d'allouer l'ensemble des ressources disponibles en tenant dûment compte de la proportion des ressources qui devrait soutenir le renforcement du système de santé de façon plus générale, afin de surmonter les goulots d'étranglement communs aux différents programmes.
- *Efficacité technique* : au niveau du programme de lutte contre la maladie, il s'agit de réduire au minimum les coûts de la prestation des services tout au long du parcours de soins tout en obtenant les résultats souhaités. Au niveau du système, il s'agit d'obtenir le coût le plus bas possible pour la prestation de services de qualité répondant aux différents besoins en matière de santé afin de maximiser les avantages pour la santé de l'ensemble de la population. On peut y parvenir en éliminant les doubles emplois, en améliorant l'alignement et l'intégration entre les composantes de base du système de santé et les plates-formes de prestation, ainsi qu'en renforçant la gouvernance et le financement, pour produire un système de santé qui fonctionne de façon optimale.

Équité : les candidats peuvent souligner les efforts déployés pour améliorer la compréhension des obstacles financiers, des droits humains et des obstacles sexospécifiques à l'accès aux services, à leur utilisation et à leur maintien, ainsi que pour orienter des investissements suffisants afin de surmonter ces obstacles. Ils peuvent également décrire les efforts déployés pour répondre aux besoins des groupes de population-clés et/ou vulnérables et renforcer les systèmes communautaires. Les candidats peuvent également identifier et décrire les opportunités d'investissement qui améliorent à la fois l'efficacité et l'équité et expliquer la justification des choix effectués dans des contextes où les critères d'efficacité et l'équité peut entrer en conflit.

1.2. Fonds de contrepartie (le cas échéant)

Il est recommandé que la réponse fasse **une page par axe prioritaire des fonds de contrepartie assignés**.

Le Fonds mondial peut avoir recours à une source de financement supplémentaire fournissant des « fonds de contrepartie » en vue d'inciter un sous-ensemble de pays à aligner leurs allocations sur des priorités stratégiques qui sont essentielles pour renforcer l'impact et mener à bien la Stratégie 2017-2022 du Fonds mondial.

La lettre d'allocation reçue par les pays admissibles leur indiquera si des fonds de contrepartie leur ont été assignés, et pour quels axes prioritaires ils peuvent en bénéficier sous réserve de remplir des conditions particulières.

Les candidats éligibles aux fonds de contrepartie doivent remplir la section du formulaire de demande de financement correspondante, en décrivant en quoi ils répondent aux conditions programmatiques et financières énoncées dans leur lettre d'allocation.

Section 2 : Modalités d'application et de mise en œuvre

Il est recommandé que la section 2 fasse **2 pages**.

Après avoir défini les domaines prioritaires d'investissement dans la demande de financement, les candidats doivent garantir une capacité de mise en œuvre suffisante et s'assurer que des mesures d'atténuation des risques sont en place. La section 2 sollicite des renseignements sur les modalités de mise en œuvre proposées et sur les risques opérationnels et mesures d'atténuation identifiés.

REMARQUE : si le programme se poursuit avec les mêmes récipiendaires principaux, le candidat doit mettre à jour la cartographie existante des modalités de mise en œuvre avant de remplir cette section.

a) Modalités de mise en œuvre

Le candidat doit décrire en quoi les modalités de mise en œuvre proposées soutiendront l'exécution efficace de la subvention.

Afin de favoriser la pérennité des programmes et le renforcement des capacités au niveau local, le Fonds mondial encourage les candidats à envisager de désigner des entités locales et des entités publiques pour assurer le rôle de récipiendaires principaux. Ce type de pratique favorise l'appropriation nationale et renforce la capacité nationale de mise en œuvre, même si celle-ci est actuellement financée par des sources non nationales.

Pour les candidats classés dans la catégorie des contextes d'intervention difficiles, il est fortement recommandé de préciser en quoi les modalités de mise en œuvre proposées sont conçues et adaptées au contexte national/régional, au vu des difficultés et des fragilités existantes.

b) Rôle des organisations communautaires

Dans cette section, les candidats doivent décrire le rôle des organisations communautaires (organisations non gouvernementales, groupes non gouvernementaux, organisations communautaires, groupes dirigés par la communauté) qui sont **pertinentes et responsables** dans le cadre des modalités de mise en œuvre proposées. Ces organisations doivent être dotées d'un mécanisme de consultation/de retour d'informations/de responsabilité qui favorise la représentation adéquate des intérêts des communautés touchées.

Cette section doit également mentionner les activités à initiative gouvernementale qui permettront ou faciliteront le travail avec les organisations de la société civile et les entités non publiques chargées de la mise en œuvre, en renforçant leurs capacités en matière de conception de programme et de prestation de services. Elle doit en outre décrire le rôle que les organisations communautaires joueront dans les modalités de mise en œuvre (établissement de contrats sociaux, etc.), dans le suivi de la qualité et des résultats des services fournis, et dans le dialogue politique.

c) Transfert de responsabilités de mise en œuvre aux institutions nationales

Afin que les pays soient préparés au mieux pour réussir leur transition, le Fonds mondial encourage les ICN à se demander quelles entités sont les plus à même de gérer la mise en œuvre et à envisager de désigner des entités locales issues du secteur public, de la société civile ou du secteur privé pour assurer le rôle de récipiendaire principal.

Dans le cas exceptionnel où le candidat conclut qu'aucune entité locale n'est qualifiée pour mettre en œuvre les subventions du Fonds mondial, celui-ci doit préciser les mesures que prendront les institutions internationales concernées pour transférer les compétences requises aux entités locales du secteur public ou à des organisations non gouvernementales locales¹³. Il ne faut pas attendre la subvention de transition pour commencer à transférer aux institutions locales les volets essentiels de la riposte aux maladies. Il convient d'entamer ce processus dès que possible afin d'augmenter les chances de réussite.

Si un nouveau récipiendaire principal est nommé pour mettre la subvention en œuvre, une évaluation de ses capacités doit être lancée et achevée dès que possible à l'étape d'élaboration de la subvention. Le champ de l'évaluation peut être adapté :

- Il ne sera pas nécessaire de réaliser une évaluation des capacités des récipiendaires principaux et des principales entités chargées de la mise en œuvre existants, à moins qu'ils ne soient appelés à mener des activités dans un nouveau domaine programmatique pour lequel leurs capacités n'ont pas été évaluées. Toutefois, l'équipe de pays peut choisir de réaliser une évaluation des capacités si elle l'estime nécessaire.
- Une évaluation des capacités doit être entreprise pour les nouveaux récipiendaires principaux et nouvelles entités chargées de la mise en œuvre. Le champ sera défini par l'équipe de pays, en tenant compte du type d'entité chargée de la mise en œuvre (organisation gouvernementale, non gouvernementale ou internationale), du rôle de cette entité dans le programme, des récentes évaluations du Fonds mondial ou de partenaires, ou d'autres informations pertinentes disponibles.

d) Principaux risques liés à la mise en œuvre et mesures d'atténuation

Les candidats doivent décrire les **trois principaux risques anticipés de la mise en œuvre** en lien avec les entités chargées de la mise en œuvre et les modalités de mise en œuvre sélectionnées, qui sont susceptibles : i) d'entraver la réalisation des objectifs du programme et ii) d'avoir des effets négatifs inattendus sur l'ensemble du système de santé. Un exemple entrant dans la seconde catégorie serait le déplacement des ressources humaines pour la santé (certains récipiendaires principaux pourraient attirer du personnel des ministères et des établissements de santé au moyen de meilleurs systèmes de rémunération ou de meilleures conditions de travail, créant involontairement des déficits de ressources humaines). Un autre exemple serait la mise en place d'un système de données efficace, mais parallèle, qui affaiblirait la capacité du système d'information sanitaire à recueillir des données. Les candidats doivent préciser les mesures d'atténuation à mettre en place pour contrer les principaux risques anticipés, à l'appui de la mise en œuvre efficace du programme et des résultats et sans porter préjudice au système de santé. Les principaux domaines de risques liés à la mise en œuvre peuvent inclure les domaines décrits dans le tableau ci-dessous.

¹³ Une **institution internationale** est une institution dont les membres, le champ d'action, la présence ou le statut sont internationaux. On peut citer : le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation internationale pour les migrations, et les organismes des Nations Unies. À l'inverse, une **entité nationale** peut être i) une entité gouvernementale ou publique ou ii) une entité locale civile organisée qui fonctionne indépendamment du gouvernement ou de l'État et qui ne les représente pas.

Domaine de risque	Description
1. Qualité des programmes	Qualité inadéquate des programmes/services financés par le Fonds mondial, aboutissant à des occasions manquées d'optimiser l'amélioration des résultats mesurables dans la lutte contre les trois maladies et les efforts pour renforcer les SRPS.
2. Suivi et évaluation	Qualité médiocre ou indisponibilité des données programmatiques en raison de la faiblesse des systèmes de suivi et d'évaluation du pays ; ces systèmes ne permettent pas la prise de décisions de planification éclairées ni la réalisation d'investissements efficaces, et nuisent ainsi à la capacité des programmes à atteindre leurs cibles et avoir l'impact sur la santé prévu.
3. Achats	Difficultés et défaillances en matière d'achats qui conduisent à un mauvais rapport coût/efficacité ou à des pertes financières, à des produits impropres ou de mauvaise qualité, à des retards de livraison pouvant entraîner des ruptures de stock ou une interruption des traitements ; à une mauvaise qualité des services ou au gaspillage de fonds ou de produits.
4. Chaîne d'approvisionnement nationale	Interruption ou performance médiocre des services de la chaîne nationale d'approvisionnement en produits de santé entre le port d'entrée et le point de prestation des services – situation pouvant engendrer des problèmes quant à la disponibilité des produits ou entraîner un gaspillage des produits financés par les subventions en raison de péremptions ou de détournements. Les manquements peuvent être dus aux modalités des systèmes d'approvisionnement, aux systèmes et aux capacités, au traitement et à l'analyse des données, à la logistique physique ou au financement, et peuvent entraver la réalisation des objectifs de la subvention.
5. Fraude et contrôle fiduciaire liés au financement	Détournement des fonds en raison d'actes répréhensibles et d'un contrôle financier/fiduciaire inadéquat, notamment au niveau des pratiques d'achat.
6. Comptabilité et rapports financiers	Les rapports financiers transmis par les bénéficiaires principaux ou secondaires sont incomplets, erronés, tardifs ou insuffisamment étayés en raison de systèmes de gestion financière inadéquats.
7. Gouvernance du programme national et suivi du financement	Gouvernance inadéquate du programme national, suivi insuffisant des subventions par le bénéficiaire principal et non-respect des exigences du Fonds mondial en matière de gestion efficace des subventions.
8. Qualité des produits de santé	Patients exposés à des produits de santé impropres ; par exemple, des produits de santé (achetés par le biais des programmes soutenus par le Fonds mondial) qui ne sont pas sûrs, efficaces ou de bonne qualité.
9. Risques liés aux droits de l'Homme et au genre	Inégalités ou obstacles liés aux droits de l'Homme et au genre (stigmatisation, discrimination, etc.), limitant l'accès aux services de santé pour les populations-clés et vulnérables.
10. Facteurs macroéconomiques	Hausses inattendues des prix des produits, de l'inflation et du taux de change moyen en lien avec les devises du marché local.
11. Instabilité du pays	Bouleversements politiques ou instabilité sociale, conflits en cours, crises humanitaires, infrastructures physiques défaillantes, catastrophes naturelles, corruption.
12. Risques politiques	Des élections ou des changements importants dans la direction nationale sont prévus dans un avenir proche et sont susceptibles d'avoir une incidence sur la mise en œuvre du programme.
13. Autres risques émergents	Tout autre risque émergent non classé dans les domaines énumérés ci-dessus, y compris un éventuel risque transfrontalier.

Les candidats doivent analyser les principaux risques à l'étape de la demande de financement et garantir un financement adéquat pour couvrir les coûts des mesures d'atténuation. Cette somme préaffectée peut provenir de l'allocation du Fonds mondial ou d'une autre entité (nationale ou autres sources). La source du financement doit être précisée dans la description des mesures d'atténuation.

Principaux risques liés à la mise en œuvre	Mesures d'atténuation correspondantes
<p>Décrire les trois principaux risques anticipés de la mise en œuvre en lien avec les entités chargées de la mise en œuvre et les modalités de mise en œuvre sélectionnées qui sont susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs du programme ou d'avoir des effets négatifs sur l'ensemble du système de santé.</p> <p>Les candidats peuvent citer des documents clés pertinents, en précisant les numéros de page, lorsque les risques sont adéquatement identifiés.</p> <p>Si les candidats ne prévoient aucun risque susceptible de nuire gravement à la mise en œuvre des programmes, ils peuvent noter la déclaration suivante : « Aucun risque important n'est prévu dans la mise en œuvre du programme ».</p>	<p>Les candidats doivent préciser les mesures d'atténuation qu'ils comptent mettre en place pour contrer chacun des risques, afin de garantir la mise en œuvre et la performance efficaces du programme.</p> <p>Préciser la source du financement adéquat destiné à couvrir les coûts des mesures d'atténuation au cas où le risque se concrétiserait.</p> <p>Si les candidats ont fait référence à des documents clés pour identifier les principaux risques relatifs à la mise en œuvre, ils restent tenus de décrire les mesures d'atténuation correspondantes essentielles à la mise en œuvre du programme dans la section du formulaire de demande réservée à cet effet.</p> <p>Si aucune mesure d'atténuation n'est prévue pour l'un des principaux risques, le candidat doit inclure le risque et noter la déclaration suivante : « Aucune proposition de mesure d'atténuation n'a été identifiée pour ce risque ».</p>

e) Plateformes d'investissement conjoint

Cette section doit être remplie par les candidats faisant appel à une approche d'investissement conjoint avec une autre institution de financement, comme il en a été discuté et convenu avec le Fonds mondial.

Le Fonds mondial encourage les investissements par le biais de plateformes conjointes en vue de traiter les domaines hautement prioritaires aux niveaux national ou sous-régional. Ces investissements conjoints mettent à profit les capacités d'autres institutions, ainsi que des financements supplémentaires qui permettent d'optimiser l'impact dans la lutte contre les maladies, de mettre en place la couverture sanitaire universelle et d'assurer la pérennité du système de santé. Ils sont particulièrement encouragés dans les portefeuilles ciblés afin d'améliorer l'impact et l'efficacité dans les domaines où les investissements du Fonds mondial sont limités et ne seront pas reconduits.

Dans les cas où un investissement conjoint est prévu, la procédure de candidature peut être assouplie. Les candidats peuvent contacter leur gestionnaire de portefeuille du Fonds pour en savoir plus.

Section 3 : Cofinancement, pérennité et transition

Il est recommandé que la section 3 fasse **4 pages**.

REMARQUE : les candidats doivent avoir complété les avant de commencer à remplir cette section.

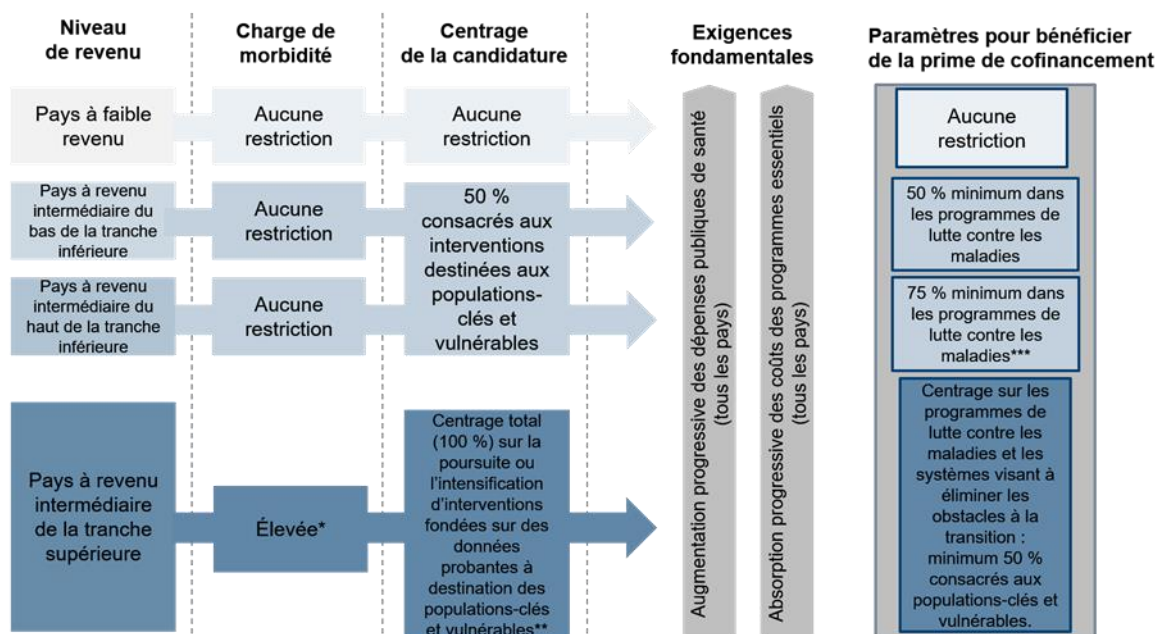
Les engagements financiers des sources nationales doivent jouer un rôle clé dans la réussite des stratégies nationales afin d'obtenir des résultats pérennes dans le cadre de la lutte contre les trois maladies. Bien que le Fonds mondial alloue des financements à la plupart des pays admissibles, ces ressources ne couvrent qu'une partie d'une riposte techniquement bien fondée qui intensifie la prestation de services en vue de contrôler et d'éliminer les trois maladies. Il est donc essentiel d'évaluer comment le financement demandé s'intègre au paysage de financement global, qui comprend les financements de sources nationales et d'autres donateurs, et de quelle façon le gouvernement national prévoit d'allouer davantage de ressources au programme national de lutte contre la maladie et au système de santé pendant la période de mise en œuvre.

Le tableau suivant présente les principales analyses que les candidats doivent réaliser avant de répondre aux questions figurant dans cette section :

Principaux domaines d'analyse	Éléments à évaluer
Évaluer les tendances et les mesures en matière d'augmentation des dépenses publiques consacrées à la santé en vue de réaliser les objectifs de couverture sanitaire universelle	Tendances des dépenses publiques consacrées à la santé
	Mesures ou réformes prévues visant à augmenter les ressources nationales consacrées à la santé et à accroître l'efficacité et la rentabilité des dépenses de santé
	Soutien du Fonds mondial à la stratégie de financement de la santé ou à la mise en œuvre des réformes du financement de la santé
Évaluer la réalisation des engagements de cofinancement pour la période d'allocation actuelle	Évaluer les preuves de réalisation des engagements
	Fournir des justifications si les engagements ne sont pas honorés
Évaluer le paysage de financement	Évaluer les besoins de financement et les principaux facteurs de coûts
	Évaluer le financement disponible et les déficits s'agissant des principaux axes programmatiques
	Évaluer les actions prévues pour combler les déficits de financement
Expliquer en quoi les engagements nationaux pour la prochaine période d'allocation répondent aux exigences minimales pour bénéficier de l'incitation au cofinancement, conformément à la Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement et telles que décrites dans la lettre d'allocation	Évaluer si le cofinancement prend davantage en charge les principaux coûts des plans nationaux de lutte contre les maladies ou soutient les interventions relatives au système de santé
	Évaluer l'importance de l'augmentation progressive des dépenses de santé
	Évaluer les interventions ou les activités destinées à être cofinancées ainsi que le suivi et la communication de rapports s'agissant de la réalisation des engagements
	Fournir des justifications si les engagements de cofinancement ne répondent pas aux exigences minimales pour bénéficier de l'incitation au cofinancement
Évaluer la pérennité à plus long terme	Évaluer les principales difficultés en matière de pérennité et les mesures visant à y remédier
	Évaluer en quoi la demande de financement soutient la transition en vue de s'affranchir du financement du Fonds mondial (le cas échéant) et la pérennité à long terme du programme

3.1 Cofinancement

La [Politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#) contient des exigences de cofinancement national destinées à garantir une augmentation progressive des ressources nationales consacrées à la santé et aux programmes soutenus par le Fonds mondial. Ces exigences sont différenciées en fonction des revenus afin d'encourager le long du continuum de développement un ciblage progressif des investissements nationaux supplémentaires tandis que les pays préparent leur transition. De plus amples informations figurent dans la [Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement des](#)



*Les petites économies insulaires sont admissibles quelles que soit leur charge de morbidité ; **Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure peuvent également inclure des interventions qui favorisent la préparation à la transition tout en prenant en compte les besoins critiques des SRPS en matière de pérennité, le cas échéant, et qui contribuent à l'amélioration de l'équité de la couverture et du recours aux services ; et, le cas échéant, ils peuvent introduire de nouvelles technologies qui constituent une norme de pratique mondiale et sont essentielles pour pérenniser les acquis et progresser vers le contrôle ou l'élimination ; *** Pour les composantes des pays à revenu intermédiaire du haut de la tranche inférieure dont la charge de morbidité est faible, les candidats sont encouragés à montrer une augmentation de la part des contributions nationales qui serviront à lever les obstacles systémiques à la transition et à la pérennité.

[programmes](#), dans la section de la lettre d'allocation relative au financement national et dans le [guide du candidat](#).

Les candidats doivent fournir les informations suivantes en lien avec leur évaluation du paysage de financement et du cofinancement :

- a) Des pièces justificatives qui précisent dans quelle mesure les engagements de cofinancement ont été honorés pour la période d'allocation **actuelle**. Si les engagements du gouvernement n'ont pas été pleinement honorés, les candidats doivent justifier les niveaux inférieurs de cofinancement. Pour en savoir plus sur les types de pièces justificatives généralement fournies, voir le [guide du candidat](#).
- b) Une justification si les engagements de cofinancement pour la **prochaine** période d'allocation ne sont pas conformes aux exigences de la politique ou ne répondent pas aux exigences minimales pour bénéficier pleinement de l'incitation au cofinancement, comme indiqué dans la section de la lettre d'allocation relative au financement national. Les candidats doivent également soumettre des pièces justificatives démontrant les engagements de cofinancement pour la prochaine période.
- c) Un résumé des principaux axes programmatiques qui seront soutenus par le cofinancement, notamment (entre autres) les investissements dans les produits de santé, dans les ressources humaines pour la santé, dans les programmes destinés aux populations-clés et vulnérables, dans les interventions visant à lever les obstacles liés aux droits de l'Homme et au genre, et dans les interventions visant à créer un environnement favorable. Les candidats doivent préciser quelles interventions, actuellement financées par le Fonds mondial, seront couvertes par le cofinancement national à l'avenir.

3.2 Pérennité et transition

a) Dans la réponse à cette question, les candidats doivent :

- mettre en lumière les déficits de financement touchant les principaux axes programmatiques tels que décrits dans le **tableau du paysage de financement** (onglet « détail des déficits de financement ») ;
- décrire les mesures prévues pour identifier des ressources nationales, des ressources d'autres donateurs ou des gains d'efficacité afin de couvrir les déficits de financement pour la période d'allocation actuelle.

b) Expliquer les principales difficultés en matière de pérennité et la façon dont le pays entend les résoudre. Faire référence à des documents nationaux ou à un plan de pérennité/plan de travail de transition ou à une évaluation du degré de préparation à la transition, le cas échéant, dans la réponse. Les difficultés dépendront du contexte du pays, mais elles peuvent être associées à quatre grandes catégories :

- **pérennité financière** : stratégies de financement de la santé en vue de mobiliser des ressources, efficacité de la répartition et de l'utilisation des ressources ;
- **pérennité des programmes** : populations-clés et vulnérables, droits de l'Homme, prestation de services ;
- **systèmes de santé et systèmes communautaires** : ressources humaines pour la santé, systèmes d'achat, systèmes de données et d'information ;
- **gouvernance**, etc.

La réponse doit également inclure une description des principales mesures visant à soutenir la transition pour s'affranchir du financement du Fonds mondial et à renforcer la pérennité des programmes. Il peut s'agir des mesures suivantes :

- mesures/réformes prévues pour augmenter les ressources nationales consacrées à la santé ;
- mesures prévues pour élaborer une stratégie de financement de la santé et/ou mettre en œuvre la stratégie existante de financement de la santé ;
- augmentation des dépenses publiques consacrées à la santé ;
- soutien prévu pour mettre en œuvre les réformes du financement ;
- plans visant à atteindre les objectifs de couverture sanitaire universelle ;
- gains d'efficacité prévus grâce aux investissements dans les SRPS ;

- autres plans visant à renforcer l'efficacité et la rentabilité des dépenses de santé ;
- modifications prévues de l'environnement juridique ;
- analyse des difficultés en matière de pérennité et/ou de transition, et élaboration et mise en œuvre de plans de pérennité et/ou de transition, etc.

Le cas échéant, la réponse doit expliquer si des interventions spécifiques sont incluses dans la demande de financement en vue de s'attaquer aux difficultés décrites en matière de pérennité et de transition.

- c)** Si le candidat a élaboré et lancé un plan de travail de transition, il doit faire le point sur les progrès accomplis à cet égard et sur les éventuels changements à apporter audit plan.

Partie III : Documents supplémentaires joints à la demande de financement

Tableau(x) de lacunes programmatiques

Le tableau de lacunes programmatiques vise à identifier les principales lacunes en matière de couverture dans le pays par module/intervention, et à analyser la façon dont ces lacunes peuvent être comblées par le Fonds mondial et d'autres types de soutien.

Les principaux modules sont ceux qui sont essentiels pour obtenir l'impact attendu de la demande de financement et qui nécessitent des investissements importants. L'analyse des lacunes programmatiques sert à justifier la hiérarchisation des modules qui bénéficieront d'un financement. Elle fournit également des informations sur les besoins globaux, sur la proportion déjà couverte et sur la proportion que le Fonds mondial propose de couvrir.

Les lacunes restantes dans la couverture programmatique peuvent être utiles aux candidats qui doivent élaborer leur demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée. L'analyse des lacunes programmatiques est axée sur la couverture du programme et ne porte pas sur les coûts financiers associés aux modules qui ne sont pas inclus dans la demande de financement dans les limites de l'allocation.

Les modules prioritaires dont les lacunes sont difficilement quantifiables ne sont pas inclus dans les tableaux de lacunes programmatiques (par exemple, quand un module n'est pas lié à la prestation de services). Les candidats sont alors priés de décrire ces lacunes dans la section correspondante du formulaire de demande de financement.

Les niveaux de couverture figurant dans les tableaux de lacunes programmatiques doivent être cohérents par rapport aux cibles de couverture du cadre de résultats.

Des orientations détaillées sur le remplissage du tableau figurent dans le [fichier Excel relatif au tableau de lacunes programmatiques](#) (VIH, paludisme, tuberculose, tuberculose/VIH). S'agissant des composantes de maladie, ces orientations comprennent une liste complète des modules prioritaires parmi lesquels les candidats peuvent choisir. À noter que, pour le VIH et le paludisme, le fichier Excel comprend à la fois des tableaux de lacunes standard et personnalisés pour des modules spécifiques, afin de tenir compte des différences dans la manière de quantifier les lacunes d'un module à l'autre.

Si aucune prestation de services n'est incluse dans la demande de financement, les candidats ne sont pas tenus de remplir le tableau de lacunes programmatiques. À la place, ils peuvent utiliser le document-type du cadre de résultats et ne remplir que la section relative à la mesure du suivi du plan de travail.

Tableau(x) du paysage de financement

Les candidats doivent utiliser le ou les [tableau\(x\) du paysage de financement](#) pour communiquer des informations financières liées aux stratégies nationales de lutte contre les maladies et relatives aux SRPS, avec les éléments suivants :

- i. Une page de couverture où figurent les identifiants du candidat et des informations contextuelles qui apparaîtront dans les en-têtes des autres feuilles de calcul.
- ii. Une feuille de calcul présentant les déficits de financement pour chaque composante de maladie, qui recense les besoins de financement, le financement disponible et les déficits de financement au niveau du programme.
- iii. Une feuille de calcul relative aux dépenses publiques de santé, qui recense les tendances du financement de la santé au moyen des ressources publiques nationales ainsi que les engagements publics spécifiquement en faveur du renforcement des systèmes de santé en vue de bénéficier de l'incitation au cofinancement.

- iv. Une feuille de calcul présentant en détail le déficit de financement pour la ou les composante(s) de maladie, afin de dresser un tableau indicatif des financements disponibles et des déficits touchant les principaux axes programmatiques.

Tous les candidats doivent remplir les trois premières feuilles. La feuille de calcul où figure le déficit de financement détaillé pour les composantes de maladie doit être remplie par tous les pays à fort impact (conformément à la classification du Fonds mondial) et par les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Les autres candidats sont également encouragés à remplir cette feuille.

Des instructions détaillées sur le remplissage des tableaux figurent dans le [fichier Excel relatif au tableau du paysage de financement](#).

Cadre de résultats et budget

Le cadre de résultats et le budget sont utilisés tout au long du cycle de vie de la subvention et seront modifiés si nécessaire pendant l'élaboration de la subvention et tout au long de sa mise en œuvre. Ces documents-types doivent être remplis de manière à fournir un aperçu stratégique à l'étape de soumission de la demande, puis être approfondis pendant l'élaboration de la subvention. Le niveau de détail requis à chaque étape est brièvement décrit dans les documents référencés ci-dessous.

Consulter les [Instructions pour remplir le document-type du budget détaillé](#), les [Directives relatives à l'établissement des budgets des subventions](#) et la [note de politique opérationnelle en matière de coûts d'appui/la politique de recouvrement des coûts indirects pour les organisations non gouvernementales](#) (en anglais) avant de remplir le document-type du budget.

Des instructions détaillées sur le remplissage du cadre de résultats figurent dans le fichier Excel.

Les document-types du cadre de résultats et du budget sont spécifiques à chaque candidat et sont fournis par l'équipe de pays.

Demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée

Les candidats sont invités à remplir une demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée dans un document-type distinct au format Excel envoyé par le Secrétariat du Fonds mondial.

REMARQUE : la demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée doit être soumise avec la demande de financement principale. Les candidats peuvent déposer une demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée actualisée pendant la mise en œuvre de la subvention avec l'accord du Secrétariat du Fonds mondial, si cela est justifié par une évolution importante du contexte du pays, ou dans l'hypothèse réaliste où des fonds supplémentaires pourraient devenir disponibles. **Il convient de noter que les candidats ne peuvent prétendre à soumettre une demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée actualisée que s'ils ont préalablement joint ce type de document à leur demande de financement.**

La demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée doit représenter des modules et des interventions stratégiques supplémentaires fondés sur des données probantes et chiffrés en vue d'un investissement qui : i) ne sont pas inclus dans le montant de l'allocation et ii) sont organisés par ordre d'importance au regard de l'impact du programme.

Cette hiérarchisation est reflétée dans les champs correspondants du document-type de demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée. Les candidats peuvent également joindre des pièces justificatives supplémentaires si nécessaire. Le montant de la demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée doit représenter au moins 30 % de l'allocation du pays. La demande doit cibler de préférence un nombre plus restreint d'investissements de grande importance et à fort impact.

Si le TRP estime que les interventions prévues dans la demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée sont techniquement bien fondées, stratégiquement ciblées et qu'elles permettront d'obtenir

le plus fort impact possible, il les inscrira au registre des demandes de qualité non financées. Ce registre est tenu par le Fonds mondial afin de faciliter le financement, au cas où des ressources supplémentaires pourraient être mobilisées. Par exemple, la demande de qualité non financée enregistrée pourrait être subventionnée grâce aux gains d'efficacité obtenus dans les limites de l'allocation pendant l'élaboration de la subvention, ou grâce à des financements supplémentaires qui deviendraient disponibles pendant l'élaboration ou la mise en œuvre de la subvention. Les interventions inscrites au registre des demandes de qualité non financées ne sont valables que trois ans après leur approbation.

REMARQUE : dans leur demande, les candidats doivent inclure les interventions et les modules les plus importants pour leur programme dans les limites de l'allocation ; les cibles figurant dans le **cadre de résultats** ne doivent pas dépendre de l'obtention d'un financement supplémentaire.

Dans son examen, le TRP du Fonds mondial peut recommander de redéfinir les priorités entre la demande dans les limites de l'allocation et la demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée.

Dans les cas où les modules de la demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée sont une version intensifiée des modules décrits dans la demande de financement générale, la justification du candidat peut se limiter à une explication de la façon dont l'investissement supplémentaire contribuera à renforcer les résultats ou l'impact. Dans les cas où de nouvelles interventions sont proposées, les candidats doivent décrire les activités qui seront mises en œuvre et la façon dont les interventions amélioreront les résultats/l'impact des programmes de lutte contre les maladies ou contribueront à la mise en place de SRPS.

S'agissant des demandes de financement conjointes qui incluent au moins deux composantes, les candidats doivent utiliser un seul tableau pour remplir la demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée au moyen du document-type fourni par l'équipe de pays.

Cartographie des modalités de mise en œuvre

La cartographie des modalités de mise en œuvre est la représentation visuelle d'une subvention (ou d'un ensemble de subventions). Elle expose en détail : i) toutes les entités recevant des financements au titre de la subvention ou jouant un rôle dans la mise en œuvre du programme, ii) les relations de subordination et de coordination entre ces entités, iii) le rôle de chaque entité dans la mise en œuvre du programme, et iv) le flux de fonds, de produits et de données.

Le schéma doit représenter chaque entité (organisation, et non personne physique) qui reçoit des fonds au titre de la subvention du Fonds mondial depuis l'apport de fonds jusqu'à la mise en œuvre des activités au niveau des bénéficiaires. Il est important d'y faire apparaître toutes les entités (par exemple, les bureaux régionaux et de district du système national de santé doivent être recensés séparément). Il convient en outre de ne pas rassembler les entités en groupes génériques (par exemple, les établissements de santé), de ne pas ignorer certains types d'entités (par exemple, les principaux fournisseurs habituels), et de ne pas se limiter au niveau des bénéficiaires (par exemple, en s'arrêtant au niveau des sous-récepteurs). **Toutes les inconnues doivent être clairement indiquées sur la carte.** Ces éléments sont cruciaux pour identifier les informations supplémentaires à recueillir afin d'obtenir une compréhension exacte des modalités de mise en œuvre sur le terrain.

REMARQUE : si le programme se poursuit avec le même récepteur principal pour la prochaine période d'allocation, la carte des modalités de mise en œuvre doit être soumise à l'étape de soumission de la demande de financement. En cas de changement de récepteur principal, la carte peut être transmise à l'étape d'élaboration de la subvention.

Les [Orientations sur la cartographie des modalités de mise en œuvre](#) fournissent de plus amples informations sur cet exercice.

Tableau(x) des données essentielles

Le **tableau des données essentielles** est un fichier Excel prérempli par le Secrétariat du Fonds mondial regroupant des données publiquement disponibles et des informations transmises au Fonds mondial pendant la période de mise en œuvre actuelle.

Le fichier contient quatre onglets dédiés aux SRPS, au VIH, à la tuberculose et au paludisme, avec des indicateurs programmatiques. Les informations figurant dans les tableaux doivent compléter les autres parties de la demande de financement et n'ont pas besoin d'être répétées (il conviendra d'y faire référence).

Les candidats sont invités à passer en revue les données préremplies et à les actualiser/corriger si nécessaire afin de mieux étayer le descriptif de la demande de financement. Les candidats sont également invités à rajouter des données pertinentes supplémentaires dans la section relative au contexte du pays formulant la demande de financement, tel que décrit dans les *Instructions* figurant à la section 1.

Approbation de la demande de financement par l'ICN

Le Fonds mondial demande à recevoir des preuves de l'approbation de la demande définitive de financement de la part de tous les membres de l'ICN, ou de leur(s) suppléant(s) désigné(s) en cas d'indisponibilité.

Les membres de l'ICN qui n'ont pas pu signer l'approbation de la demande de financement peuvent envoyer un courrier électronique de validation au Secrétariat de l'ICN, à soumettre au Fonds mondial en pièce jointe.

Dans les cas où un membre de l'ICN ne souhaite pas approuver la demande de financement, il doit en informer par écrit le Fonds mondial à l'adresse suivante : AccessToFunding@theglobalfund.org. Il doit indiquer dans son message la raison pour laquelle il n'appuie pas la demande, afin que le Fonds mondial puisse comprendre sa position.

Déclaration de conformité de l'ICN

Toutes les ICN sont tenues de joindre une [déclaration de conformité](#) à la demande de financement, laquelle comprendra les éléments présentés ci-après :

Les critères d'admissibilité des ICN :

Pour pouvoir prétendre à un financement, le Fonds mondial exige que les ICN répondent à six critères, conformément à la [Politique relative aux instances de coordination nationale \(comprenant les principes et les exigences\)](#).

Le Secrétariat du Fonds mondial réalisera deux évaluations distinctes de la conformité des ICN :

1. **Évaluation de la conformité avec les critères d'admissibilité n° 1 et n° 2** : ces critères sont spécifiques à chaque candidature et seront évalués au moment où la demande de financement est soumise.
2. **Évaluation de la conformité avec les critères d'admissibilité n° 3, n° 4, n° 5 et n° 6** : ces critères sont évalués chaque année par la plateforme de l'ICN à l'aide de l'Outil d'évaluation de l'admissibilité et des résultats selon la stratégie allégée ou au moyen d'évaluations associées au projet d'Évolution des ICN.

Concernant les critères d'admissibilité n° 1 et n° 2 : les ICN sont tenues de documenter le dialogue inclusif lié à l'élaboration de la demande de financement et à la sélection du récipiendaire principal et d'en conserver des traces. Les documents, y compris les messages électroniques, les signatures complètes et tout autre élément probant, doivent être archivés pour pouvoir être examinés sur demande. Cet examen peut avoir lieu au moment de la soumission de la demande de financement ou à une étape ultérieure.

Critère n° 1 : Procédure d'élaboration de la demande de financement

L'élaboration de la demande de financement doit être un processus ouvert, transparent et inclusif faisant participer tout un éventail de parties prenantes, notamment les populations-clés. Le Fonds mondial exige que toutes les ICN :

- a. coordonnent l'élaboration de toutes les demandes de financement selon des procédures transparentes et documentées. Ces procédures doivent faire participer un large éventail de parties prenantes¹⁴, aussi bien membres que non membres de l'instance, représentant différents points de vue sur des questions transversales ou axées sur des maladies (comme les SRPS, les droits de l'Homme, le suivi et l'évaluation, la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile) à la préparation des demandes et à l'examen des activités à inclure dans ces dernières ;
- b. documentent clairement les mesures prises en vue de faire participer les populations-clés et vulnérables à l'élaboration des demandes de financement.

S'agissant de ce critère, les ICN doivent clairement démontrer que les populations-clés ont participé activement au processus d'élaboration de la demande de financement et doivent être en mesure de fournir des documents étayant leur réponse.

Critère n° 2 : Procédure de sélection et de nomination des récipiendaires principaux

Le Fonds mondial exige que toutes les ICN¹⁵ :

- a. désignent un ou plusieurs récipiendaires principaux lors de la soumission de leur demande de financement¹⁶ ;
- b. documentent une procédure transparente de nomination de tous les récipiendaires principaux, existants ou nouvellement désignés, à partir de critères objectifs et clairement définis ;
- c. documentent la gestion de tout conflit d'intérêts susceptible d'influencer la procédure de désignation des récipiendaires principaux.

S'agissant de ce critère, les ICN doivent pouvoir démontrer que la nomination de chaque récipiendaire principal a fait l'objet d'un processus décisionnel transparent (y compris dans les cas où un récipiendaire principal a de nouveau été sélectionné) et apporter des preuves de la gestion de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Les candidats doivent se reporter à la [Politique relative aux instances de coordination nationale \(comprenant les principes et les exigences\)](#) pour décrire les principes régissant la structure des ICN. Les [orientations relatives aux critères d'admissibilité des ICN n° 1 et n° 2](#) leur fourniront des informations sur la liste des pièces justificatives nécessaires à l'évaluation desdits critères. Pour toute autre question, merci de contacter votre gestionnaire de portefeuille du Fonds.

Conformité aux exigences de centrage des candidatures :

Le Fonds mondial exige également que les ICN certifient que leurs demandes de financement incluent des interventions fondées sur des données probantes, en lien avec la situation épidémiologique de leur pays, qui optimiseront l'impact des actions menées contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, et contribueront à la mise en place de SRPS. Les candidats doivent cibler leur candidature en fonction de la catégorie de revenu de leur pays. Voir la section 1 des présentes instructions ou la [Politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#) pour les exigences spécifiques.

¹⁴ Les parties prenantes non membres de l'ICN sont toutes celles qui peuvent ne pas être représentées au sein de l'ICN, mais qui participent à la riposte nationale à la maladie ou à la riposte globale du secteur de la santé.

¹⁵ Sauf dans certains cas où la [Politique de sauvegarde supplémentaire](#) (en anglais) du Fonds mondial s'applique.

¹⁶ Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Fonds mondial sélectionne directement les récipiendaires principaux de l'ICN, par exemple, lorsque les pays relèvent de la Politique de sauvegarde supplémentaire ou qu'ils font l'objet d'une enquête menée par le Bureau de l'Inspecteur général.

REMARQUE : les candidats ne doivent remplir le document-type de gestion des produits de santé que dans les cas où le financement du Fonds mondial est demandé pour couvrir les coûts des produits de santé et/ou les coûts de gestion associés.

[Le document-type de gestion des produits de santé](#) est un instrument qui recense en détail l'ensemble des produits de santé et technologies médicales, en plus des principales estimations des quantités et des coûts qui seront pris en charge par le Fonds mondial. Pour chaque produit de santé, la liste donne les précisions suivantes : la technologie et le service utilisés, l'estimation des quantités à acheter (et la fréquence des achats) pour chaque année de la période de mise en œuvre, l'estimation du prix à l'unité de référence, et les coûts liés à la gestion des produits relatifs au traitement, au diagnostic, aux soins et à la prévention en vue d'atteindre les objectifs de la subvention.

Le document-type de gestion des produits de santé doit être utilisé à l'étape de soumission de la demande de financement, être validé durant l'élaboration de la subvention et être régulièrement actualisé au cours de la mise en œuvre. Ce processus permettra d'affiner la demande prévisionnelle en fonction des progrès accomplis pour atteindre les cibles et en proportion des autres sources de financement disponibles.

À l'étape de soumission de la demande de financement, l'outil est conçu pour recenser les principales informations utiles pouvant servir à estimer les quantifications liées à l'achat des produits de santé, aux services et à leurs coûts de gestion. Toute autre information pertinente peut être soumise dans un format adapté à chaque candidature. Ces données peuvent notamment inclure les directives nationales relatives au traitement ou au dépistage, le rapport national sur les prévisions et la quantification, les rapports QuanTB, les rapports sur les stocks et les réserves, et le plan de déploiement des technologies de la santé.

L'harmonisation et la cohérence doivent être assurées entre tous les principaux documents, notamment le document-type de gestion des produits de santé, le cadre de résultats, les cibles programmatiques et le budget détaillé, aux étapes de soumission de la demande de financement et d'élaboration de la subvention, et être maintenues/ajustées pendant la mise en œuvre.

Consulter l'onglet « Instructions » du document-type de gestion des produits de santé pour en savoir plus sur son utilisation.

Liste des abréviations et des annexes

Dans la liste des abréviations et des annexes, les candidats doivent énumérer :

- les abréviations et les acronymes peu courants ou propres à un pays qui sont utilisés dans le cadre de la demande ;
- toutes les pièces justificatives utiles pour la demande de financement.

Dans la liste des annexes, les pièces justificatives supplémentaires doivent être clairement nommées et numérotées, et des références (numéros de page exacts) doivent être indiquées. Si les documents sont publiquement disponibles en ligne, il est recommandé aux candidats de fournir les liens hypertextes correspondants, afin de limiter le nombre de documents joints à la demande de financement.